

## La laïcité: guillotine de l'islam républicain?

Mercredi 07 août 2013

Source : [MediaPart](#)

Un article du Monde daté du 5 août « dévoile » une nouvelle idée lumineuse du Haut Conseil à l'Intégration : interdire le port du voile (islamique bien sûr, quoi d'autre ?), cette fois à l'université.

Passons sur le fait que le HCI est un organisme public censé promouvoir l'intégration. Passons aussi sur le fait, évident, que si elle était traduite dans une loi, une de plus, celle-ci serait discriminatoire à l'encontre d'une catégorie de la population. Passons encore sur le fait que l'université n'est pas l'école, que les étudiants sont des personnes majeures, que leur liberté n'a pas vocation à y être entravée, conformément d'ailleurs à l'article 50 de la loi du 26 janvier 1984 qui reconnaît aux étudiants le droit d'exprimer, avec toutes les restrictions nécessaires (prosélytisme, troubles à l'ordre public, etc.), leurs convictions religieuses. Passons enfin sur le fait que les présidents d'universités n'ont jamais fait état de problèmes particuliers sur ce plan, ce qu'a d'ailleurs rappelé le président de la Conférence des Présidents d'Universités (CPU) Jean-Loup Salzmann.

Ce qui est intéressant dans cette nouvelle affaire, ce n'est pas tant cette nouvelle idée stupide, qui sera d'ailleurs rapidement enterrée, émanant d'un organisme qui se cherche de nouvelles raisons d'exister, que ce qu'elle révèle de ce que l'on nomme aujourd'hui « laïcité ».

De la loi proscrivant le port de signes religieux ostensibles à l'école en 2004 à la loi interdisant le port du voile intégral dans l'espace public, en passant par les innombrables polémiques autour de la viande halal dans les cantines ou des salariées des crèches privées comme dans l'affaire Baby-Loup, c'est en effet au nom de la laïcité que les pouvoirs publics et les responsables politiques ont prétendu agir.

En vérité, il faut bien le reconnaître, depuis 25 ans et la première affaire dite du « voile islamique » à Creil, c'est contre l'islam et les musulmans que le principe de laïcité a exclusivement fonctionné. En vérité, la laïcité est désormais en France le faux nez et l'argument apparemment consensuel d'une congrégation de hérauts qui, de l'extrême droite à l'extrême gauche, et pour des raisons différentes, ne supportent pas que l'islam, et l'islam seulement, gagne du terrain en France. Au mieux ceux-là agissent au nom d'une sécularisation

intégrale de la société qui ensevelit toutes formes de croyances sous le tapis de la Raison républicaine, quand bien même celle-ci patauge. Au pire, ils brandissent l'étendard de la laïcité pour mieux masquer leurs arrière-pensées racistes ou, si l'on préfère, différentialistes.

Au fond, ce que l'on appelle aujourd'hui laïcité n'a plus rien de laïc. Il y a un siècle, la laïcité était un principe d'apaisement, d'équilibre, ainsi d'ailleurs que l'exprime la loi de 1905 dans ses deux premiers articles : la République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes ; la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

Trois piliers fondaient ainsi cette laïcité « à la française ». D'une part, il s'agissait de faire en sorte que l'Etat, par sa neutralité et son impartialité, soit sécularisé et ne s'immisce plus dans les affaires religieuses, du seul apanage des Eglises, afin de mettre définitivement un terme à toute tentation césaro-papiste. D'autre part, la liberté de culte, corollaire de la liberté de conscience, ou d'opinion, consacrée par l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et chèrement acquise au cours de notre histoire, était garantie. Enfin, aucun culte ne l'emportait sur les autres : toutes les religions étaient réputées égales entre elles.

Un siècle plus tard, le seul pilier de la sécularisation demeure debout. Les autres ont volé en éclats. Aujourd'hui, c'est ainsi au nom de la laïcité que l'Etat, censé être impartial, tente de régenter les affaires musulmanes à travers le branlant CFCM et assomme la liberté de culte à l'aide d'une massue discriminatoire qui frappe toujours les mêmes visages, que ceux-ci soient d'ailleurs voilés ou non. Quant à l'égalité entre les cultes, il n'y a qu'à considérer les territoires du culte, les lieux où l'on prie, pour prendre acte du fait qu'elle n'est qu'un mythe.

Les raisons de ce renversement sont nombreuses. La religion musulmane est dynamique en France tandis que les autres religions s'essouffent, en particulier la religion catholique, majoritaire. L'islam gagne en visibilité et, parce qu'il offre aux plus démunis un sens, une identité, une transcendance, il concurrence un idéal républicain qui n'est plus que l'ombre de lui-même. Enfin, et il ne faut pas l'omettre, le radicalisme islamique qui prospère partout où il peut s'enraciner sur fond de misère et de relégation est une source d'effroi pour des opinions publiques fragilisées par la crise économique et la dissolution des repères traditionnels. L'islam radical est ultra-minoritaire en France, mais sa dramatique visibilité de par le monde trouble légitimement les consciences et biaise les perceptions.

Pour autant, ces peurs et incompréhensions, aussi légitimes soient-elles, doivent-elles

conduire à inverser la portée de la laïcité pour en faire, au lieu d'un principe d'apaisement, un rempart contre l'islam ? La lutte nécessaire contre des pratiques religieuses extrémistes, à l'instar de la burqa, doit-elle se faire en mettant à l'index, si j'ose dire, une population entière dont une fraction importante subit de plein fouet le chômage et la pauvreté, avec pour conséquence de les marginaliser, et donc peut-être de les radicaliser davantage ?

De lois en polémiques, la laïcité est ainsi devenue l'euphémisme d'un athéisme idéologique qui se confond avec une islamophobie rampante, divise notre pays, les croyants des incroyants, les musulmans des autres.

Le problème, alors, n'est pas tant l'exercice d'une conviction religieuse que la liberté, celle de croire ou de ne pas croire, de pratiquer ou de ne pas pratiquer. Chacun doit comprendre que derrière ce bout de tissu que l'on appelle « voile islamique » se dissimule cette fragile lueur, toujours en péril, qui est au fondement de notre nation et fait que nous pouvons être fiers de ce que nous sommes : la liberté. Pour combien de temps encore ?

### **Auteur : Karim Amellal**

Karim Amellal est enseignant à Sciences-po. Il fait parti du collectif "Qui fait la France" qui a pour but d'ouvrir l'accès à l'art et à la culture aux jeunes des quartiers défavorisés. Il est le cofondateur de Stand Alone Media et de Chouf-chouf, une plateforme vidéo participative sur l'Algérie. Il est l'auteur de l'essai *Discriminez-moi ! Enquête sur nos inégalités* (Flammarion, 2005) et du roman *Cités à comparaître* (Stock, 2006). Il écrit également des articles pour divers organes de presse.